



LISTE DES PIÈCES POUR LA RADIATION D'UNE PERSONNE MORALE

DISSOLUTION (1^{ère} Etape)

- 2 exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale ayant décidé de la dissolution anticipée et la nomination du liquidateur (enregistré aux impôts)
- Extrait K bis de moins de 3 mois (à jour des formalités précédentes)
- Exemplaire du journal d'annonces légales de dissolution et de nomination du liquidateur ou copie de la demande de publication comportant le nom du journal et la date de parution
- Pièce d'identité
- Carte d'immatriculation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- Si mandataire : 2 pouvoirs + 2 copies de la pièce d'identité + original

Si liquidateur différent du gérant

- 2 copies de la pièce d'identité du liquidateur
- 2 attestations sur l'honneur de non condamnation

FRAIS

- CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT :
 - REGISSEUR DES RECETTES DU T.G.I. DE FORT-DE-FRANCE :
- (En cas de paiement en espèces, se munir de la somme exacte)

RADIATION (1 mois après dissolution) (2^{ème} Etape)

- 2 exemplaires du procès-verbal de clôture de liquidation (enregistrés aux impôts)
- 2 exemplaires du bilan de clôture de liquidation
- Extrait K bis de moins de 3 mois portant la mention dissolution anticipée
- 1 exemplaire du journal d'annonces légales de clôture de liquidation
- Pièce d'identité
- Si mandataire : 2 pouvoirs + 2 copies de la pièce d'identité + original

N.B. : Vous munir de vos copies

FRAIS

- CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT:
 - REGISSEUR DES RECETTES DU T.G.I. DE FORT-DE-FRANCE :
- (En cas de paiement en espèces, se munir de la somme exacte)

CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES - REPERTOIRE DES METIERS

Réception du public : du lundi au vendredi de 8h à 12h sauf le jeudi